

Communiqué du 02 mars 2020

Quel rôle, demain, pour l'État, dans le soutien à la création ?

Le 3 mars prochain débutera l'examen par le Sénat en séance publique du projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP). Ce texte, présenté en conseil des ministres le 5 février et déposé immédiatement au Parlement contient les prémices d'un bouleversement de nature à remettre en cause de manière irréversible les fondements historiques de la politique culturelle de l'État et les principes républicains qui doivent l'animer.

Ainsi, la déconcentration des décisions d'attribution des labels de la création - telle que prévue dans ce texte de loi - créerait un précédent : une application différenciée de la politique de l'État dans les territoires.

Le CIPAC s'oppose fortement à cette disposition qui viendrait acter la disparition des labels des arts plastiques, "Centre d'art contemporain d'intérêt national" et "Fonds régional d'art contemporain", comme références nationales.

En cas d'adoption du projet de loi ASAP, l'attribution de ces deux labels ne serait plus la manifestation concrète et objective de la politique culturelle de l'État en matière d'équipement du territoire.

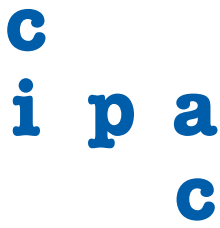
Cette disposition, aussi importante soit-elle, doit pourtant être vue pour ce qu'elle est réellement : la première étape d'un processus bien plus important qui pourrait s'apparenter au démantèlement de la politique de l'État en faveur du soutien à la création.

Les réorganisations destructrices en cours au sein de la Direction Générale de la Création Artistique et les premiers éléments communiqués sur le contenu du projet de loi décentralisation, différenciation et déconcentration nous font craindre le pire.

Présidées par une logique purement technique et comptable, les réformes à l'œuvre remettent profondément en cause quatre décennies de construction des politiques culturelles décentralisées reposant sur un engagement commun, vertueux et volontariste de l'État et des collectivités territoriales.

Le CIPAC dénonce l'absence totale de dialogue et de concertation avec les organisations professionnelles du secteur culturel sur ce sujet.

Il est cependant encore temps de nous mobiliser. C'est pourquoi, dès aujourd'hui, le CIPAC agira auprès du Parlement pour préserver ce qui fait la singularité et la richesse des politiques culturelles en France.



Fédération
des professionnels
de l'art
contemporain

32 rue Yves Toudic
75010 Paris
01 44 79 10 85
www.cipac.net

Siret 415 293 208 00054

SONT MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DU CIPAC LES 28 RÉSEAUX ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES SUIVANTS :

ACB – Art contemporain en Bretagne
ADRA – Association de développement et de recherche sur les artothèques
AFROA – Association française des régisseurs d'œuvres d'art
AICA-France – Association Internationale des critiques d'art
AIR DE MIDI – Réseau d'art contemporain en Occitanie
ANDEA – Association nationale des écoles supérieures d'art
ANEAT – Association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs
APPEA – Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art
ARTS EN RESIDENCE – Réseau national
ASTRE – Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine
BEAR – Bibliothèques d'écoles d'art en réseau
BLAI – Association nationale des professionnel-le-s de la médiation en art contemporain
BOTOX(S) – Réseau d'art contemporain Alpes & Riviera
CEA – Association française des commissaires d'exposition
CNEEA – Coordination nationale des enseignants d'écoles d'art
CPGA – Comité professionnel des galeries d'art
DCA – Association française de développement des centres d'art contemporain
RESEAU DOCUMENTS D'ARTISTES
FFCR – Fédération française des professionnels de la conservation-restauration
LA FONDATION FRANCES
LORA – Lorraine Réseau Art
MARSEILLE EXPOS
PLATFORM – Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain
PÔLE ARTS VISUELS PAYS DE LA LOIRE
RESEAU DIAGONAL – Réseau national des structures de diffusion et de production de photographie
TRAM – Réseau art contemporain Paris / Île-de-France
VERSANT EST – Réseau art contemporain en Alsace
50° NORD – Réseau transfrontalier d'art contemporain